

LA CIPAV

l'avenir en toute confiance



RAPPORT



D'ACTIVITÉ

2018





CHAPITRE 1

S'ADAPTER ET ÉVOLUER

40 ans au service de nos adhérents

UNE CAISSE DE RETRAITE **DYNAMIQUE**

— >>> Pages 14/15

UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE **DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018**

— >>> Pages 16/17

RÉFORME DES RETRAITES : **LA CIPAV CONTRIBUE AU DÉBAT**

— >>> Pages 18/19







UNE CAISSE DE RETRAITE >>> DYNAMIQUE

Principale caisse de retraite et de prévoyance des professions libérales, la Cipav se distingue par son caractère interprofessionnel ainsi que par la croissance de ses effectifs.

Depuis sa création en 1978, consécutive au regroupement de la Cavitec (caisse des ingénieurs) et de la Caava (caisse des architectes), la Cipav est l'une des caisses les plus dynamiques dans le paysage de la retraite.

En effet, contrairement aux autres caisses de professions libérales qui regroupent une ou deux professions à ordre ou réglementées (médecins, pharmaciens, experts-comptables, vétérinaires, notaires, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, infirmiers, auxiliaires médicaux, etc.), la Cipav est depuis toujours une caisse interprofessionnelle.



>>> Nombre de cotisants actifs en 2018:

517 614



234 690
professionnels libéraux,



282 924
micro-entrepreneurs,



120 080
retraités.

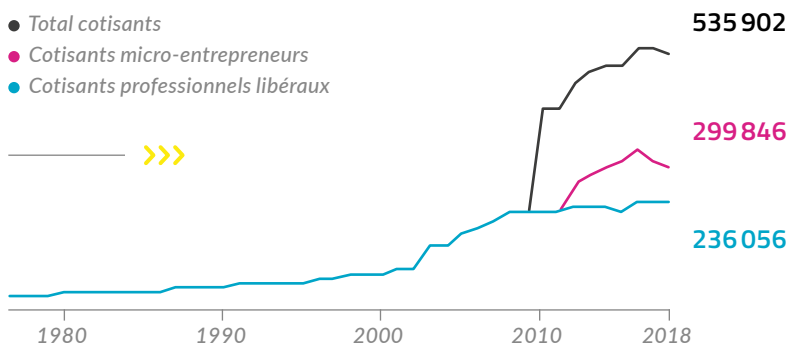
La Cipav est le fruit d'un cycle de fusion-intégration.



La Cipav a dans un premier temps intégré des caisses qui souhaitaient s'appuyer sur sa bonne gestion financière et sur sa solidarité avant d'accueillir, au fil des années, l'ensemble des professionnels libéraux ne relevant d'aucune autre caisse. Ces évolutions lui ont permis de compter près de 400 métiers différents au sein de ses effectifs.

En 2009, la création du statut d'auto-entrepreneur et le succès de celui-ci ont également marqué un tournant dans l'histoire de la Cipav. **Ce sont ainsi plus de 90 000 nouveaux adhérents qui ont rejoint la caisse en quelques mois.** Depuis 10 ans cette croissance se poursuit, faisant de la Cipav la plus importante des caisses de professions libérales, avec à ce jour près de 1,4 million de comptes adhérents.

ÉVOLUTION DES COTISANTS À LA CIPAV



LA CIPAV EN QUELQUES DATES

2011
Accueil de
91 000 auto-entrepreneurs.

2009
Affiliation
de 4 200 ostéopathes.

2007
Intégration
des moniteurs de ski.

2000
Intégration de la Carge,
la caisse des géomètres-experts.

2004
Intégration des professionnels
libéraux de la Crea,
la caisse de l'enseignement
des arts appliqués,
du sport et du tourisme.

UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018

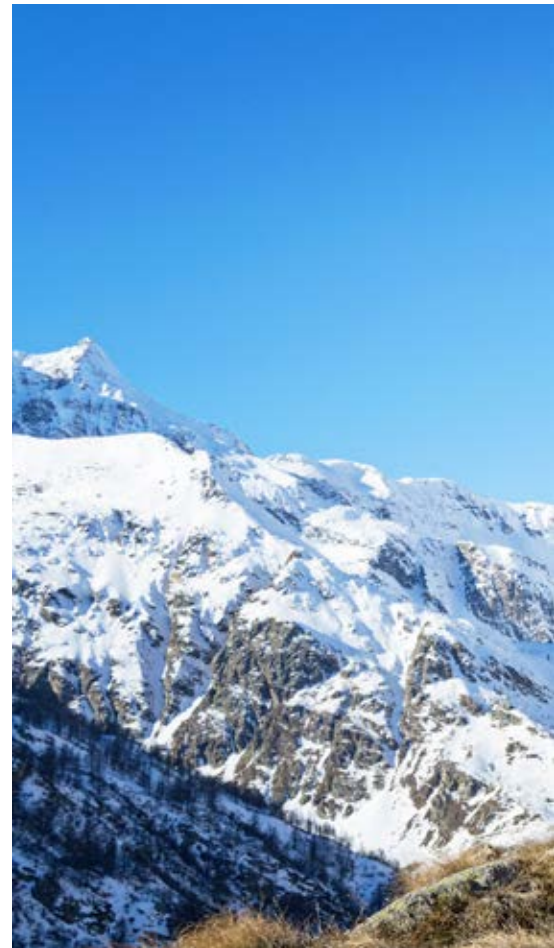


La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 a modifié le périmètre de la Cipav.

Le nombre de professions relevant de la Cipav est désormais réduit à une vingtaine. Tout nouveau professionnel libéral souhaitant exercer une activité non inscrite dans ce périmètre est rattaché à la Sécurité sociale pour les indépendants, au même titre que les commerçants et les artisans.

Les professionnels libéraux ayant créé leur activité avant le 1^{er} janvier 2018 pour les micro-entrepreneurs et avant le 1^{er} janvier 2019 pour les professionnels libéraux classiques restent quant à eux affiliés à la Cipav.

*Une caisse toujours
très dynamique malgré
un périmètre restreint.*





Cette loi a jusqu'à présent peu d'impact sur le nombre d'adhérents de la Cipav ainsi que sur son activité. En effet, la caisse bénéficie toujours de la forte dynamique du travail indépendant qui tend à se développer de plus en plus face au salariat. **La Cipav entend donc capitaliser sur son expérience de plus de 40 ans auprès des professionnels libéraux** afin de les accompagner au mieux et de continuer à les conseiller en prenant en compte leurs problématiques spécifiques.



RÉFORME DES RETRAITES : LA CIPAV CONTRIBUE AU DÉBAT

Depuis le lancement du projet de réforme des retraites, la Cipav se mobilise pour défendre les intérêts de ses adhérents.

Dès l'annonce du projet de réforme systémique des retraites, la caisse a souhaité participer au débat afin de faire entendre la voix des professionnels libéraux dont les particularités doivent être prises en compte.

La caisse a présenté aux acteurs de la réforme sa vision du futur régime, articulée sur trois niveaux de protection.

UN SYSTÈME BASÉ SUR TROIS PILIERS

- > **Une retraite de base universelle**, valable pour tous les actifs, par répartition, gérée par un nombre réduit d'opérateurs, garantie par l'État, en points.
- > **Des régimes complémentaires en points**, gérés par des opérateurs dédiés et des représentants élus, dans lequel chaque régime complémentaire, en fonction du groupe professionnel, fixe le taux de cotisations.
- > **Des régimes de retraite par capitalisation, pour tous les actifs**, du privé ou du public, à adhésion obligatoire mais à cotisations facultatives, dont la gestion serait confiée aux opérateurs assurant la gestion de la retraite complémentaire.





Dans le système exposé, la Cipav pourrait gérer à la fois le régime de base (par délégation), le régime complémentaire et le régime par capitalisation.



UNE PARTICIPATION AU DÉBAT

Afin de prendre part aux réflexions relatives à l'avenir des caisses de retraite, la Cipav a organisé un colloque réunissant directeurs de caisses (Cnav, Agirc-Arrco, Carmf), économistes, sociologues, philosophes et membres d'associations.

Particulièrement riches, les échanges entre les différents intervenants ont permis d'identifier les fondamentaux à conserver dans le futur système (la répartition, la solidarité) et de donner des pistes de réflexion.

Cet événement était articulé autour de trois tables rondes :

- > Système universel des retraites : diversité ou unicité ?
- > Quelle est la place de la solidarité dans un système qui fonctionne par point ?
- > Quelles offres de services pour les caisses de retraite après la réforme ?

CONTACT



Vous souhaitez nous joindre par téléphone ?

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00 au :

01 44 95 68 49.

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Vous pouvez vous déplacer au :

9 rue de Vienne
75008 Paris

Nos conseillers vous accueillent sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Vous souhaitez nous écrire ?

Envoyez vos courriers à l'adresse suivante :

La Cipav
9 rue de Vienne
75403 Paris Cedex 08



Nous sommes également présents en régions et nous vous recevons sur rendez-vous tous les mois dans nos points d'accueil à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, et Nantes.

Le calendrier de nos déplacements est consultable sur notre site internet www.lacipav.fr dans la rubrique « **Nous contacter** ».

Vous pouvez prendre rendez-vous *via* votre compte en ligne espace-personnel.lacipav.fr dans l'onglet « **Services en ligne** ».

LACIPAV

l'avenir en toute confiance



La Cipav
9 rue de Vienne
75 008 Paris Cedex 08